

Travail terminé
M. Vallon



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Dix huit* feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES** et **DÈCÈS** de la Commune de *Trilbardou* pendant le cours de l'année **1859**.

A Meaux, le *Dix* Décembre mil huit cent cinquante-huit.

J. de Sédou
M. Vallon
Jug. suppl.

N^o 1^{er}

Acte de Naissance de Eugénie Adolphe Philispon.

Pan mil huit cent cinquante huit, le jour de l'anvier, trois heures du soir, par devant nous Adolphe Deliquinca, Maire en exercice public de l'état civil de la Commune de Trilbardou; est comparu le Sieur Eugène Donato Philispon âgé de quarante ans et demi, Marié au sieur, demeurant à Trilbardou; lequel nous a déclaré

Trilbardou 57

Mairie de Trilbardou

qu'il vint, à neuf heures du soir, il lui est née
 en son domicile, une Enfant qu'il nous
 présente, et que nous reconnaissons être du Sexe
 Féminin, et à laquelle il a donné Les Prénoms
 de Adolphe Marie Eugénie; Laquelle
 enfant il a eu de son légitime Mariage, avec
 Eugénie Henriette Adolphe Véludé, âgée
 de trente huit ans, sans Profession, demeurant
 à Grilbardou, avec son Mari; Lesdites
 présentation et déclaration nous ont été faites
 en présence des sieurs Jules Germain Cochard,
 âgé de quarant quatre ans, Maître d'Académie, et
 François Alexandre Vandescot, âgé de trent
 deux ans, Christianus, tous deux témoins majeurs
 demeurant à Grilbardou, et proches voisins du
 Déclarant; desquels ont ainsi que le père de l'enfant
 Comparant et Déclarant, signé avec nous le présent
 acte, après lecture faite.

François Vandescot
Jules Germain Cochard
François Adolphe Vandescot
Adolphe Marie Eugénie

N^o 2.

Acte de Naissance
 de
 Julienne Désirée
 Soyser.

Le jour en l'année, sept heures du Matin, par
 devant nous Adolphe Désiguières, Maire et
 officier public de l'Etat civil de La Commune de
 Grilbardou, est Comparu le sieur Louis
 Joseph Soyser, âgé de trente cinq ans, Commerçant,
 demeurant à Grilbardou; lequel nous a déclaré
 qu'il vint à quatre heures du soir, il lui est née
 en son domicile, une Enfant qu'il nous présente,
 et que nous reconnaissons être du Sexe
 Féminin, et à laquelle il a donné Les Prénoms
 de Julienne Désirée; Laquelle enfant



N^o 3.
 Acte de Décès
 de
 Louis Edmond
 Bouchet.

il a eu de son légitime Mariage, avec
 Augustine Augustine Bouchet, âgée de
 vingt neuf ans, sans Profession, demeurant
 à Grilbardou avec son Mari; Lesdites
 présentation et déclaration nous ont été faites
 en présence des sieurs Louis Pierre Bouchet,
 âgé de vingt six ans, beau père du Déclarant,
 et Louis Honoré Soyser, âgé de vingt trois ans,
 nouveau veuf du Déclarant, tous deux Commerçants,
 et témoins majeurs demeurant à Grilbardou;
 Et à ledit sieur Louis Pierre Bouchet, premier
 témoin ci dessus nommé, signé seul avec nous
 le présent acte, après lecture faite; Le sieur
 Louis Joseph Soyser, père de l'édifiant Comparant
 et le sieur Louis Honoré Soyser, second témoin
 ci dessus nommé, nous ont déclaré ne savoir
 signer.

Bouchet Adolphe
 Le jour en l'année, huit heures du Matin; par
 devant nous Adolphe Désiguières, Maire et officier
 public de l'Etat civil de La Commune de
 Grilbardou; sont Comparus les sieurs Louis
 Pierre Bouchet, âgé de vingt six ans, Commerçant,
 et Nicolas Cartier, âgé de trente trois ans,
 Berger, tous deux témoins majeurs demeurant à
 Grilbardou, Le premier père, et le second parrain
 de l'édifiant ci après nommé; Lesquels nous
 ont déclaré que le nommé Louis Edmond
 Bouchet, âgé de un Mois et vingt jours,
 sans Profession, né en demeurant à Grilbardou;
 fils de Louis Pierre Bouchet, premier
 témoin ci dessus nommé, et de Augustine
 Elisabeth Greux, âgée de vingt sept ans,
 sans Profession, demeurant à Grilbardou, avec

Acte de
Dées
De
Ephodore Dapsy.

Jean Pierre Vernille, âgé de quarante neuf
ans, Richard de Joinville, et Louis Olivier
Vérol, âgé de quarante trois ans, Gardes Champêtres,
tous deux témoins majeurs demeurant à Villarsion,
Lesquels nous ont déclaré que le nommé Ephodore
Dapsy, âgé de cinquante trois ans, Charpentier,
né et demeurant en la ville de Neau, chef lieu
de notre Arrondissement; fils des défunts Vernil
Dapsy, en de Genevieve de Comot, en épouse de
Antoinette Couvriers, âgée de cinquante un ans
Née à Neau, demeurant au lieu de Neau; est décédé
en le jour, en notre Commune, à Neau;
sur quoi, après avoir pris les renseignements nécessaires
sur l'indivision d'icel, et nous être assurés de
son décès, avons dressé le présent acte, que
nous avons transcrit et signé avec les témoins,
après lecture faite, le dît jour, mois, et an
susdits.

Nous
Vernille
Dapsy

N^o 7.

Acte de Dées
De
Mme Elisabeth
Charpentier.

Can mil huit cent cinquante neuf, le
neuf Mars, trois heures du soir, après avoir nous
Adolphe Deshayes, Maire et officier public de
l'état civil de la Commune de Villarsion; sont
comparus les sieurs Louis Guille Charpentier, âgé de
vingt deux ans, Ouvrier, et Adolphe
Charpentier, âgé de quarant cinq ans, d'icelle de long,
tous deux témoins majeurs demeurant à Villarsion;
le premier époux, en le second veuf par le décès
de sa première femme; Lesquels nous ont déclaré que
Mme Elisabeth Charpentier, âgée de vingt six
ans, sans profession, née à Ligny, Commune de
Neau, femme de feu Charles Charpentier, en de
Mme Elisabeth Béran, âgée de cinquante neuf



N^o 8
Acte de Dées
De
Marie Anne
Françoise
Desoyer.

4
ans, journalière, demeurant au lieu de Ligny, en l'église
de Louis Guille Charpentier, premier témoin
ci dessus nommé; est décédé au lieu de Villarsion, en
son domicile, aujourd'hui à une heure et demie du soir,
et après nous être assurés de son décès, avons dressé le
présent acte, que les déclarants ont signé avec nous,
après lecture faite; Et Charpentier

Charpentier

Can mil huit cent cinquante neuf, le dix sept
Mars, heure de midi, après avoir nous Adolphe
Deshayes, Maire en l'affaire publique de l'état civil de la
Commune de Villarsion; sont comparus les sieurs
Nicolas Adolphe Desoyer, Fournier, âgé de cinquante deux ans,
Ouvrier habitué, en Jean Louis Béran, âgé de cinquante
ans, Cultivateur, tous deux témoins majeurs demeurant
à Villarsion; le premier fils, en le second gendre de la
défunte et après nommée; lesquels nous ont déclaré que
Marie Anne Françoise Desoyer, âgée de
deux ans quinze ans, Couturière, née à Neau, paroisse de
Coulon et Arrondissement de Neau, demeurant à Villarsion;
fille de feu Jean Pierre Adolphe Desoyer, en de
Marie Louise Lapsant, en femme de feu Nicolas
Nicolas Fournier, en son vivant Ouvrier habitué;
est décédé au lieu de Villarsion, en son domicile, aujourd'hui,
à sept heures du matin; et après nous être assurés
de son décès, avons dressé le présent acte, que les déclarants
ont signé avec nous, après lecture faite.

Desoyer et Béran
Desoyer

N.º 9.

Acte de Naissance
De
Julie Siguin.

Pan mil huit cent cinquante neuf; Le
Dix Nain Sept heures Du Matin; aux Devant nous
Abel Deschamps, Maire en office public de
l'Etat civil de la Commune de Villabon; en
Companie le Sieur Jules Ernest Siguin, age de
vingt trois ans en venant, Domicilie et Demourant a
Villabon; lequel nous a declare qu'il est
heureux de voir, il lui est né en son domicile un
enfant qu'il nous presente, et que nous
reconnissons ete Pan dix Mazarin, en lequel
il a donne le Prénom De Julie; lequel
enfant il a en de son legitime Mariage, avec
Elle Madame Victoire Appolline Barcelle, agee de
dix neuf ans, sans Profession, Demourant a
Villabon, avec son mari, desdites presentations
et Declaratons nous en estes presentes Des
Sieurs Jean Marie Christophe Perrier, agee de
quarante neuf ans, Procureur, et Eugene
Perrier, agee de quarante ans, Chacun
sous deux temoins mariés Demourant a Villabon,
en presence desdites Declarant; lesquels ont
dix que le pere de l'enfant, comparant en
declarant, signe avec nous le present acte,
apres lecture fait.

E. Siguin
J. Perrier
J. Perrier
Pan mil huit cent cinquante neuf; Le
dix Nain, neuf heures Du Matin, aux Devant
nous Abel Deschamps, Maire en office
public de l'Etat civil de la Commune de
Villabon; est Comparé le Sieur Alexandre Mouton
Dourier, age de vingt deux ans, Demourant
a Villabon; lequel nous a declare
qu'il est heureux de voir, il lui est
né en son domicile, un enfant, qu'il nous

N.º 10.

Acte de Naissance
De
Albert Alexandre
Dourier.



N.º 11.
Acte de Naissance
de
Mariage
De
Louis Doucet,
et
Genevieve Louise
Antoinette Dubois.

presente, et que nous reconnissons ete Pan
dix Mazarin, en lequel il a donne le
Prénom De Albert Alexandre; lequel enfant
il a en de son legitime Mariage, avec Julie Marie
Elise Nain, agee de vingt sept ans en venant,
sans Profession, Demourant a Villabon, avec son mari;
desdites presentations et Declaratons nous en estes
presentes Des Sieurs Jean Alexandre Daudesal,
age de trente neuf ans, Procureur, et Etienne
Dautan, age de quarante sept ans, Demourant
sous deux temoins mariés Demourant a Villabon;
le premier Curé de Villabon, en le second presbe
de Villabon; lesquels ont signe avec nous le
present acte, apres lecture fait, et l'acceptation Du
Sieur De l'enfant Comparant, qu'il nous a declare ne
avoir signe.

J. Daudesal

Dautan
M. Siguin

Pan mil huit cent cinquante neuf;
Le Dix Nain Nain, aux heures Du Matin; Les
Devant nous Abel Deschamps, Maire de
la Commune de Villabon, en office public de
l'Etat civil; nous Comparé publiquement le
Sieur Louis Doucet, age de vingt trois ans en venant, Domicilie et Demourant a
Villabon; et Genevieve Louise Antoinette Dubois,
agee de vingt deux ans, sans Profession, Demourant
a Villabon; lesquels ont signe avec nous le
present acte, apres lecture fait, et l'acceptation Du
Sieur De l'enfant Comparant, qu'il nous a declare ne
avoir signe.

Louise Aubierge Dubois, âgée de vingt
un ans neuf mois, Couturière, née et
demeurant à Quillabouin, fille majeure et
légitime de Charles Nicolas Dubois,
agé de soixante deux ans, Manouvrier, et de
Valie Aubierge Malabar, âgée de soixante
quatre ans, sans Profession, demeurant ensemble
au lieu de Quillabouin; Lesquels deux ici présents
en personne, nous ont déclaré conjointement au
présent Mariage d'autres parts. Le tout est
ci devant constaté ainsi qu'il résulte des
actes de Naissance de l'époux et de l'épouse,
qui nous ont été produits, et qui nous avons
vués les deux; Lesquels après avoir été paraphés
par nous, et par les parties produisants, ont été
renvoyés au présent acte. Lesquels nous ont requis
de procéder à la célébration du Mariage projeté
entre eux, en vertu des Publications qui ont été
faites tant en la Paroisse de St. Vignely, qu'en
celle de Quillabouin; Les Dimanches précédens
et jours de Fête, présent mois, et d'icelle de Noël,
ainsi qu'il résulte d'un Certificat de Notre Officier,
Religieux de l'Église de Notre Seigneur de la Communne
de Vignely, en date du jour de ce jourd'hui, dûment
légalisé, lequel après avoir été aussi paraphé par
nous, et par la partie produisante, a été annexé
au présent acte. Aucune opposition au dit
Mariage ne nous ayant été dénombrée, forain d'icelle
à notre requête; après avoir donné lecture
de toutes les pièces ci dessus mentionnées, ainsi
qu'en Chapitre dix, de l'Édit Royal relatif au
Mariage; avons tenués au dit époux et
à sa future épouse, s'ils voulaient se prendre
pour mari et pour femme; Chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement, avons
déclaré au nom de la loi, que de plus
Louis Dubochet, en la Personne de l'Écrivain



N^o 12.
Act de Naissance
de
Louis Germain.

Louise Aubierge Dubois, et ainsi un ⁶
Mariage. D'après la loi de dix heures
mil huit cent Cinquante, nous avons interpellé
les deux futurs époux, ainsi que les personnes
présentes autorisées de présent Mariage, à nous
déclarer s'il avait été fait entre eux, un
Contrat de Mariage; à laquelle nous ont tous
attesté qu'il n'en avait pas été fait.
De quoi nous avons dressé acte sur le Champ, en
présence de deux Juges Français, l'un âgé de
soixante cinq ans, Cultivateur, et l'autre de
soixante ans, Cultivateur, tous deux demeurant à
Vignely, et autres parents de l'époux; De
Charles Hippolyte Dubois, âgé de quarante ans,
Marchand d'Épices, et Stanislas Alexandre
Dubois, âgé de vingt neuf ans, Manouvrier, tous
deux demeurant à Quillabouin, et frères de l'épouse,
et tous quatre témoins majeurs; Lesquels ont
ainsi que les parties Contractantes, signé avec nous
le présent acte, après lecture faite, et accepté; La
maté de l'époux, de pie et la dot de l'épouse, et
le dit Stanislas Alexandre Dubois, quatrième témoin
ci dessus nommé, qui nous ont déclaré ou devant Signer.
Et a Dabois & Pouchot

Et a Dabois & Pouchot
Et a Dabois & Pouchot
Et a Dabois & Pouchot

Et au mil huit cent Cinquante neuf,
Le vingt trois Mai, aux heures du Matin; par
devant Nous Antoine Deliquina, Maire,
et officier public de l'État Civil de la Communne
de Quillabouin; est comparu le dit Louis Germain

Germain, Germain, âgé de trente deux ans, Charrier,
 demeurant à Willbaron; lequel nous a déclaré
 qu'il étoit à nous honte et tenue de voir, il lui
 est né en son domicile un enfant qui il nous
 présente, et que nous reconnaissons être de sexe
 Masculin, et auquel il a donné le Prénom de
 Louis; lequel enfant il a eu de son légitime
 Mariage, avec Louise Alexandrine Moutet,
 âgée de vingt deux ans, sans Profession, demeurant
 à Willbaron, avec son mari; Lesdites présentation
 et Déclaration nous est faite en présence
 des Sieurs Auguste Jérome Carminon, âgé de
 trente un ans, Déclarant, et Christophe Pignolet
 Dubois, âgé de quarante ans, Marcband Epicier,
 tous deux témoins majeurs demeurant à Willbaron,
 et prochains voisins du Déclarant; Lesquels ont
 ainsi que le père de l'enfant, comparant et
 déclarant, signé avec nous le présent acte,
 après lecture faite. /

Germain
 A. J. Jarmigny
 J. Jarmigny

N^o 13.

Acte de Naissance
 de
 Eloïse Kabelle
 Bellement.

Don mil huit cent cinquante neuf, le
 deux Juin, à deux heures du soir; par nous nous
 Adolphe Deshayes, Maire, et officier public
 de la dite ville de la Commune de Willbaron;
 et comparant le Sieur Alexandre Bellement, âgé
 de trente un ans, Sieur de Log, demeurant à
 Willbaron; lequel nous a déclaré que Cornélie
 à une femme de Marie, il lui est né en son
 domicile, un enfant qu'il nous présente, et
 que nous reconnaissons être de sexe Féminin,
 et à laquelle il a donné les Prénoms de
 Eloïse Kabelle; laquelle enfant il a eu



N^o 14.

Acte de Naissance
 de
 Gilbert Jules
 Laporte.

+ nous
 et par nous de deux bon
 et trois mille deux cents
 au présent acte /

Auguste
 = Jarmigny
 Jarmigny
 Laporte

de son légitime Mariage avec Kabelle
 Demande Delcroix, âgée de vingt
 quatre ans; sans Profession, demeurant à
 Willbaron, avec son mari; Lesdites
 présentation et Déclaration nous est faite
 en présence des Sieurs Armand Dubouché, âgé
 de vingt huit ans, Canonier, et Sieur
 Julien Desrozier, âgé de quarante six ans,
 Canonier, tous deux témoins majeurs demeurant
 à Willbaron, et prochains voisins du Déclarant;
 Lesquels ont ainsi que le père de l'enfant comparant
 et déclarant, signé avec nous le présent acte,
 après lecture faite. /

A Bellement de Bouches
 J. Jarmigny

Don mil huit cent cinquante neuf, le
 deux Juin, à deux heures du soir; par nous nous
 Adolphe Deshayes, Maire, et officier public
 de la dite ville de la Commune de Willbaron;
 et comparant le Sieur Gilbert Laporte, âgé de
 vingt deux ans, Déclarant, demeurant à Willbaron,
 lequel nous a déclaré qu'il est né en son
 domicile un enfant qu'il nous présente, et que nous
 reconnaissons être de sexe Masculin, et
 auquel il a donné les Prénoms de Gilbert
 Jules; lequel enfant il a eu de son légitime
 Mariage, avec Marie Brechier, âgée de trente
 deux ans, Epicière, demeurant à Willbaron,
 avec son mari; Lesdites présentation et
 Déclaration nous est faite en présence
 des Sieurs Alexandre Christophe Pignolet,
 Geindre, âgé de soixante quinze ans, et
 Pierre Victor Deshayes, âgé de soixante deux

ans, Cultivateur, tous deux témoins majeurs
Demurant à Orillbaron, en proche voisinie du
Déclarant; Lesquels ont ainsi que le père du Déclarant
Comparant en Déclarant, ainsi avec nous le
présent acte, après Lecture faite. /.

Amédée Calvez *Lapetite*
Suppléant
A. Dubygnieux

N^o 15.

Acte de Naissance
De
Gilbert Jules
Lapetite.

En mil huit cent cinquante neuf, Le
Cinq Juillet, sept heures Du Matin; pas devant nous
M. Adolphe Dedignieux, Maire et officier public de l'état
civil de la Commune de Orillbaron, ont comparu Les
Deux Alexandre Chouin Vadeau, âgé de cinquante
cinq ans, Clerical, et Pierre Victor Desjardis,
âgé de cinquante deux ans, Cultivateur, tous deux
témoins majeurs Demurant à Orillbaron; ce proche
voisins Du Déclarant, et après lecture; Lesquels nous
ont déclaré que Gilbert Jules Lapetite, âgé
de trois mois, né le Cinq Mars, est le Demurant
à Orillbaron; fils de Gilbert Lapetite, âgé
de vingt neuf ans, Daboteur, en son Marie
Electrice, âgé de trente ans, Epicière, demurant
ensemble à Orillbaron, est de son nom
lien, au domicile de sa mère et nous, aujourd'hui
à une heure de l'après midi Du Matin; ce après nous être
à l'acte de l'acte, après lecture le présent acte,
les deux Déclarants ont signé avec nous, après
Lecture faite. /.

A. Dubygnieux
Suppléant

N^o 16.



Acte de Naissance



Arthur Henri
Dourier.

En mil huit cent cinquante neuf, Le
neuf Juillet, six heures Du Matin; pas devant
nous M. Adolphe Dedignieux, Maire et officier
public de l'état civil de la Commune de Orillbaron;
ont comparu le sieur Louis Eugène Dourier, âgé
de trente trois ans, Dessin, Demurant à Orillbaron;
Lequel nous a déclaré que ce nous lui a quatre
heures de l'après midi Du Matin, il lui est né un son
Domicile au Dourier, qu'il nous présente, ce
que nous recommandons au sieur Du sieur M. Adolphe
Dedignieux, en avant il a deux Les Prénoms De Arthur
Henri, lequel enfant il a eu de son légitime
Mariage avec Marie Genevieve Reine
Holland, âgé de trente six ans, sans
Profession, Demurant à Orillbaron avec son
Mari, Lesdites présentation et Déclaration nous
ont été faite en présence des sieurs Jean Louis
Gastien, âgé de quarante deux ans, Charrier,
et Gilbert Lapetite, âgé de vingt neuf ans,
Daboteur, tous deux témoins majeurs Demurant
à Orillbaron, ce proche voisins Du Déclarant;
Lesquels ont signé avec nous le présent acte, après
Lecture faite, excepté le père de l'enfant Comparant
en Déclarant, qui nous a déclaré De nous son ne savoir
Signer. /.

A. Dubygnieux
Lapetite

N^o 17.

Acte de Mariage
Edmond Poire
et
Marie Charlotte
Adolphe Rousseau.

En mil huit cent cinquante neuf, Le
deux Juillet, neuf heures Du Matin; pas devant
nous M. Adolphe Dedignieux, Maire de la
Commune de Orillbaron, et officier public de
l'état civil; ont comparu publiquement dans
la Maison Commune, Edmond Poire,
âgé de vingt sept ans, sans Profession, Cultivateur,
né à Pierrefontaine (Orne) Demurant à Orillbaron;

Elle épouse de Defunt M^{re} Francis Joycinthe
Poiré, en son vivant ancien Cultivateur Bourgeois,
et de Constante Plovere Olympe Leardi aîné,
de quarante neuf ans, Legitimée,
Remuant à Pierrefonds, Arrondissement de Coucyperon
(Cite), laquelle est présente en personne, nous a
déclaré consentir au présent Mariage d'une part.
Le M^{re} Marie Charlotte Adolphe Rousseau, âgé
de vingt trois ans sept mois, sans Profession,
né à Compiègne, Arrondissement de Reims,
d'une et mère, Remuant à Coulommiers, chef
lieu d'Arrondissement, d'une et mère, fille
majeure de Philippe Charles Adolphe Rousseau,
catholique et résidant incertain, en de Defunt
Marie Charlotte Julienne Decaille; et petite fille
de Defunt Philippe Pierre Philippe Rousseau,
et de Defunt Adolphe Paul, ses aînés paternels,
et de Defunt Francis Probert Decaille, et
de Marie Victoire Desaulny, âgé de soixante
deux ans, Propriétaire, demurant à Coulommiers,
d'une et mère, ses aînés maternels, laquelle
est présente en personne, nous a déclaré consentir au
présent Mariage d'autre part. Le tout est ci dessus
évident ainsi qu'il résulte de ces M^{rs} Rousseau
de d'abord en de d'abord de l'acte de décès du
père de Lépore, de l'acte de décès de la mère,
des aînés paternels, et de l'acte matériel de Lépore,
qui nous ont été produits, et que nous avons vu
les originaux; lesquels après avoir été parachevés par
nous, et par les parties produisantes, resteront
annexés au présent acte. Les futurs époux
nous ont déclaré sous le sceau du secret, qu'ils
ignoraient le lieu du décès en celui du défunt domicile
du père de Lépore; ce qui nous a également été attesté
par les quatre témoins ci après nommés, qui nous en
ont affirmé eux mêmes, que quoiqu'ils connaissent



14
Lépore, ils ignorent le lieu du décès en la défunt
domicile du père de d'abord épouse, lesquels nous
ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux, et dont les publications ont
été faites en notre Mairie les Dimanches quatorze
et quinze en Novembre mil huit cent Cinquante huit,
à deux heures, et en celle de Coulommiers les
Dimanches quinze et dix six, mil huit cent Cinquante
huit, ainsi à deux heures, ainsi qu'il résulte d'un
Certificat de M^{re} Joseph Delord, Maire par M^{re} Joseph
Ladrière au Mairie de Coulommiers, en date du
quatorze juillet courant, et d'un Certificat, lequel après
avoir été parachevé par nous, et par le partie
produisante, restera annexé au présent acte.
Avenue opposé, audit Mariage ne nous ayant
été signifié, pendant trois à deux requêtes;
après avoir donné lecture de toutes les pièces ci
dessus mentionnées, ainsi que du Chapitre dix
du Code civil relatif au Mariage; avoir demandé
au futur époux, et à la future épouse, s'ils voulaient
se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux
ayant répondu affirmativement et définitivement,
après lequel au lieu de la loi qui nous ordonne
d'aller à la Mairie de Coulommiers, et Madame Marie
Charlotte Adolphe Rousseau, et ainsi au Mariage.
D'après la loi du dix juillet mil huit cent
Cinquante, nous avons interposé les deux future
époux, ainsi que les personnes présentes autorisant
le présent Mariage, à nous déclarer s'il avait
été fait entre eux, un Contrat de Mariage;
lequel nous ont attesté qu'il en avait été
fait, en présence de M^{re} Joseph Bureau,
Notaire à la résidence de Compiègne, d'une et mère,
après un Certificat délivré par audit Notaire, en
date du dix Novembre mil huit cent Cinquante huit,
lequel sera aussi annexé au présent acte. f.

treute em ans, Douzehe, tous deux tenons
maieur, demurant a Willbardou, en proche voisin
de la deffunt ci apres nomme; Lesquels nous
som Niclaes que Florence Genevieve Demarquez,
agee de sixante six sept ans, Proprietair, nee
de M. Peau, chef de l'arrondissement, demurant a
Willbardou, fille des deffunt Claude Demarquez,
et de Florence Marguerite Leonard; et veuve
de Antoine Felix Bonting, est decede a
Willbardou en son domicile, aujourdhui a quatre
heures du soir; et apres nous être assemble au lieu
et en l'absence de l'acte, que les declarants
ont signe avec nous, apres lecture faite.

A J. Jarmeguy Affourin
C^{te} de signifier

N^o 20.
Acte de Deces
de Jean Baptiste
Daverdin.

N^o 20. L'an mil trois cent cinquante neuf, le
Cinq Heures trois heures du soir, par devant
nous Adolphe Desjardins, Maire et officier
public de l'Etat civil de la Commune de Willbardou,
est comparee les Sieurs Felix Guinguis Reaume,
agee de cinquante trois ans, Cultivateur, et
Monsieur Alexandre Dausseal, agee de trente neuf
ans, Agriculteur, tous deux tenons maieurs demurant
a Willbardou, le premier legu hier, et le second
proche voisin du deffunt ci apres nomme;
Lesquels nous ont declare que Jean Baptiste
Daverdin, agee de quarante trois ans, Marchand
Doucheur, nee de Yverny, de ce même Canton, demurant
a Willbardou, fille de Antoine Claude
Daverdin, agee de soixante six ans, et de
Denise Nicole Bellier, aujourdhui de soixante

11
six ans, tous deux Proprietaires demurant ensemble
aupres Yverny, et épouse de Victorie Petronide
Diquet, agee de quarante deux ans, Profession
de son Mari, et demurant ensemble avec lui
aupres Willbardou; est decede au même lieu
en son domicile, aujourdhui à neuf heures en dernier
du Matin; et apres nous être assemble au lieu
et en l'absence de l'acte, que les declarants
ont signe avec nous, apres lecture faite.

Reaume
Dausseal
C^{te} de signifier

N^o 21.
Acte de Deces
de Constant Arthur
Philippon.

N^o 21. L'an mil trois cent cinquante neuf, le
quingz Heures, trois heures du Matin, par devant
nous Adolphe Desjardins, Maire et officier public
de l'Etat civil de la Commune de Willbardou; sont
comparees les Sieurs Michel Adolphe Prosper
Fausson, agee de cinquante deux ans, Cultivateur Public,
et Auguste Sidre Carvingy, agee de treute em ans,
Agriculteur, tous deux tenons maieurs demurant a
Willbardou, en proche voisin du deffunt ci apres
nomme; Lesquels nous ont declare que Constant
Arthur Philippon, agee de quatorze ans et demi,
sans Profession, nee a La Ferté Caubert, chef lieu
de Canton de l'arrondissement de Contgommere, Seine
et Marne; demurant a Willbardou, fille de
Auguste Bernabé Philippon, agee de quarante em
ans, Marchand Mercant, et de Suzanne Bernabé
Josephine Pelard, agee de treute trois ans, sans
Profession, demurant ensemble avec Willbardou;
est decede au même lieu, en domicile de ses peres
et meres, hier, à cinq heures du soir;

et après nous être assés du Déces, avons
Lu le présent acte, que les Déclarants ont Signé
avec nous, après lecture faite. /

A J. Garnier Notaire

De Signatures

N^o 22.

Acte de Naissance
De
Verna Armande
Cochois.

Le 24^{me} mil huit cent Cinquante neuf

Le sept Novembre, dix heures du soir; par devant
Nous A. Dalphé, Déclarant, Maire et officier
public de l'Etat civil de la Commune de Crilbaron;
est Comparu Jules Germain Cochois, âgé de
quarante cinq ans, Né à Crilbaron, demeurant à
Crilbaron; lequel nous a déclaré que le jour d'hui,
à trois heures du soir, il lui est né en son
Domicile une enfant, qu'il nous présente, et
que nous reconnaissons être du sexe Féminin,
et à laquelle il a donné les Prénoms de Verna
Armande; laquelle enfant il a eue de son légitime
Mariage, avec Augustine Neveu, âgée de
quarante ans, dont l'habitation demeurant à Crilbaron;
avec son mari; lesdites présentations et Déclarations
nous ont été faites en présence de Charles
Joseph Dubois, âgé de quarante ans, Marchand
Epiciers, et Auguste Adrien Garnier, âgé de
deux ans six mois, Directeur, tous deux témoins majeurs
demeurant à Crilbaron, et proches voisins du Déclarant;
lesquels ont ainsi que le père de l'enfant Comparant
et Déclarant, Signé avec nous le présent acte, après
lecture faite. /

Cochois A. J. Garnier
Dubois

De Signatures

N^o 23.

Acte de Déces
De
Verna Armande
Cochois.

Le 24^{me} mil huit cent Cinquante neuf

Le vingt Novembre, trois heures du matin;
par devant Nous Louis Ferdinand Maurice,
Maire et officier public de l'Etat
civil de la Commune de Crilbaron, pour l'absence
du Maire; sont Comparus Jules Germain
Cochois, âgé de quarante cinq ans, Né à
Crilbaron, et Charles Joseph Dubois,
âgé de quarante ans, Marchand Epiciers, tous
deux témoins majeurs demeurant à Crilbaron;
Le premier père, son le Decedé, proche voisin de
la Domicile ci après nommé; lesquels
nous ont déclaré que Verna Armande
Cochois, âgée de deux jours, sans
législation, née et demeurant à Crilbaron, fille
de Jules Germain Cochois, premier témoin
ci dessus nommé, et de Augustine Neveu,
âgée de quarante ans, sans législation, demeurant
à Crilbaron avec son mari; est décédée au
même lieu, au Domicile de son père et mère,
Née, à trois heures du soir; et après
nous être assés du Déces, avons lu le
le présent acte, que les Déclarants ont Signé
avec nous, après lecture faite. /

Cochois Maurice
Dubois

N^o. 21.

Acte de Naissance
Nommé Felice
Roudant.

En mil huit cent Cinquante neuf, Le
vingt deux Décembre, oue haine Du Calvy, par
devant nous Adolphe Deshayes, Maire et
officier public de l'Etat civil de La Commune
de Villarsion; est Comparu Jean Nicolas
Roudant, âgé de trente huit ans, Marié, et
demeurant à Villarsion; lequel nous a déclaré
que le jour lui à quatre heures Du Matin, il
lui est né en son domicile un enfant qu'il
nous présente, et que nous reconnaissons être
un Sexe Masculin, auquel il a donné Le
Prénom de Nommé Felice; lequel enfant
il a eu en son légitime Mariage, avec
Désirée Eugénie Roudant, âgée de
trente trois ans, sans Profession, Demeurant
à Villarsion, avec son mari; Les Dites
Déclaration et présentation nous ont été faites
en présence de Louis Nicolas Roudant, âgé
de vingt ans, Marié, et Demeurant au
Déclarant, et Jean Baptiste Roudant, âgé de
vingt huit ans, Marié, sans Profession, et
deux témoins majeurs Roudant à Villarsion;
lequel est Signé avec nous le présent acte
de Naissance, après Lecture faite Le père et
Le enfant Comparu et Déclarant, nous a déclaré
de Signer en Digne Signer.

Louis Nicolas Roudant

Jean Baptiste Roudant
Clos et arrêté Le Présent Acte, par nous Maire de
La Commune de Villarsion, Deshayes, Ce jourd'hui
vingt deux Décembre, mil huit cent Cinquante neuf.

Adolphe Deshayes

Table Alphabétique des Actes
Contenus au Présent Registre.

Naissances.

N ^o de l'acte	N ^o de l'âge	Noms & Prénoms	Date	
			Des Actes	Des Naissances
1	13	Bettenent Edouard Isabelle	11 Juin	11 Juin
2	10	Bouvier Albert Alexandre	13 Mai	14 Mai
3	16	Bronier Arthur Louis	9 Juillet	9 Juillet
4	22	Cocoid Irma Hermance	7 Novembre	7 Novembre
5	12	Cervain Louis	28 Mai	27 Mai
6	24	Roudant Nommé Felice	29 Décembre	29 Décembre
7	14	Rapelite Gilbert Jules	22 Juin	22 Juin
8	5	Carland Albert Alexandre	21 Janvier	21 Janvier
9	1	Philippon Adolphe Eugénie Marie	11 Janvier	10 Janvier
10	9	Végin Jules	16 Mai	9 Mai
11	2	Sejot Julesme Désiré	21 Janvier	20 Janvier

Mariages

1	11	Duchet Louis, et Dubois Genevieve Louise Auberge	18 Mai	18 Mai
2	17	Dérier Edmond, et Rouffean Marie Charlotte Adolpheine	16 Juillet	16 Juillet

Décès.

N ^o Ordre	N ^o Reg.	Noms et Prénoms	Date	
			Des Actes	Des Décès.
1.	18.	Dorvault Pierre Eugène	16 juillet	16 juillet.
2.	3.	Bouchet Louis Edmond	28 janvier	28 janvier.
3.	7.	Charpentier Reine Elisabeth	9 Mars	9 Mars.
4.	23.	Cochet Jma Armande	20 Novembre	19 Novembre
5.	6.	Dafsy Ebléone	3 Mars	3 Mars.
6.	30.	Darvén Jean Baptiste	1 Août	1 Août.
7.	10.	Demarcq Florance Genevieve	29 juillet	29 juillet
8.	8.	Désoyer Marie Anne Françoise	17 Mars	17 Mars.
9.	11.	La Petite Gilbert Jules	1 juillet	1 juillet.
10.	21.	Philippon Constant Arthur	14 Août	14 Août.
11.	4	Sayer Julienne Désire	2 février	1 ^{er} février.

Récapitulation.

Naissances 11.
 Mariages 2.
 Décès 11.

Total 24 Actes.

Certifié sincère et véritable par Nous Maire de la Commune de Trilbardou
 le vingt-neuf, Ce jour-là, le premier jour de Janvier mil huit cent soixante et un.

(Signature)